

Plan d'action départemental (PAD) en éducation physique et sportive



Document d'aide à la programmation d'école en EPS - Groupe départemental EPS

DSDEN Haute-Saône – 2014

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

2014- 2017

L'équipe départementale EPS premier degré : ses rôles et missions

« Constituée autour de la conseillère pédagogique départementale (...) en liaison avec les I.E.N., l'équipe départementale EPS propose au directeur académique des services de l'éducation nationale(...) une politique départementale cohérente(...)».

C'est le Plan d'Action Départemental, établi sous l'autorité du DASEN, qui détermine l'ensemble des actions proposées en faveur de l'EPS. **Véritable politique départementale**, il définit en fonction des besoins, les tâches à réaliser concernant les contenus d'enseignement et de formation continue, les outils d'évaluation, les moyens à mettre en œuvre, les relations à établir, les collaborations à engager avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'action éducative.

L'équipe départementale EPS réunie en équipe de projet, fonctionnelle et non hiérarchique, comprends les CPC(s), le délégué USEP, le professeur de l'ESPE, la CPD EPS, mais peut s'élargir naturellement aussi selon les priorités et les travaux en cours aux IEN, conseillers pédagogiques généralistes ou de spécialité et partenaires divers se constituant en « commission départementale ».

Réf : Circulaire 87-194 du 3 juillet 1987

L'éducation physique et sportive à l'école primaire : les enjeux

L'école primaire et l'EPS font l'objet de nouveaux programmes depuis 2008 : ils s'imposent à nous et aux enseignants dans leurs contenus et leurs horaires (**108 heures annuelles en cycle 2 et 3**). La référence au socle commun de connaissances et de compétences y est affirmée.

Leur application en Haute-Saône ne peut faire l'omission des pratiques existantes, et des avancées acquises par les acteurs de l'éducation nationale.

Ce nouveau PAD pluriannuel (Plan d'Action Départemental) se doit de prendre en compte ces acquis, mais d'élaborer aussi des stratégies adaptées au progrès encore nécessaire dans le contexte Haut-Saônois.

L'EPS est d'abord une discipline scolaire et n'est donc pas une « matière » sans contenus, confondant sport et école, ou s'isolant des autres disciplines de l'école et des partenaires éducatifs identifiés : **elle s'appuie également sur le « sport scolaire »(USEP) et participe pleinement à la construction du socle commun de connaissances et de compétences.**

Il s'agit donc ici de tracer **les lignes de force des actions à venir, les priorités de l'équipe EPS 70**, dans le cadre plus large des exigences de l'institution et du contexte particulier dans lequel elles s'inscrivent. Il y va de l'intérêt de nos élèves.

L'EPS dans les programmes pour l'école primaire

L'enseignement de l'éducation physique et sportive vise :

- *le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices ;*
- *l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratique sociale de référence ;*
- *l'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.*

En ce sens, elle apporte une contribution originale à la transformation de soi et au développement de la personne telle qu'elle s'exprime dans les activités liées au corps.

L'éducation physique et sportive, par les situations riches en sensations et émotions qu'elle fait vivre, est un support privilégié pour parler de sa pratique (nommer, exprimer, communiquer ...) et pour lire et écrire en classe des textes divers (fiches, récits, documents...). Ces temps ne doivent pas empiéter sur la séance d'E.P.S.

De façon plus spécifique, elle participe à l'éducation à la santé et la sécurité. Tout en répondant au « besoin de bouger » et au « plaisir d'agir » elle donne aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Elle est également l'occasion d'acquérir des notions et de construire des compétences utiles dans la vie de tous les jours.

L'éducation physique et sportive contribue à la formation du citoyen, en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie (**pilier 6 et 7 du socle commun**). Elle offre la possibilité de jouer en appliquant une règle, de mieux comprendre celle-ci, de la faire vivre et d'accéder ainsi aux valeurs sociales et morales.

L'éducation physique aide également à concrétiser certaines connaissances et notions plus abstraites, elle en facilite la compréhension et l'acquisition, en relation avec les activités scientifiques, les mathématiques, l'histoire et la géographie...

Le programme d'éducation physique et sportive permet de construire des compétences spécifiques et des compétences générales.

Des compétences spécifiques :

1. *réaliser une performance mesurée*
2. *adapter ses déplacements à différents types d'environnements*
3. *s'opposer individuellement ou collectivement*
4. *concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive.*

Des compétences générales :

- avoir compris et retenu :
- que l'on peut acquérir des connaissances spécifiques dans l'activité physique et sportive (sensations, émotions, savoir sur les techniques de réalisation d'actions spécifiques...);
- des savoirs précis sur les différentes activités physiques et sportives rencontrées.

Etre capable dans des situations diverses de :

- s'engager lucidement dans l'action ;
- construire un projet d'action ;
- mesurer et apprécier les effets de l'activité ;
- appliquer et construire des principes de vie collective.

BO n° 5 DU 12 AVRIL 2007

- *Acquérir ces compétences implique nécessairement une pratique régulière et en quantité suffisante, permettant des apprentissages significatifs*
- ***obligation à respecter pour les équipes***
- *Un emploi du temps régulier de 30 à 45 minutes journalières maternelles, 3heures hebdomadaires sur 2 jours distincts en cycle 2 et 3.*
- *Le traitement chaque année des 4 compétences spécifiques à travers 1 ou 2 activités pour chaque domaine.*
- *1 module de jeux collectifs au minimum par an.*
- *La natation est prioritaire au C2 (GS/CP/CE1) par modules de 10 à 12 séances dans la mesure des possibilités locales.*

Nouveaux programmes EPS (B.O.HS n°3 DU 19 JUIN 2008)

A la fin de l'école maternelle l'enfant doit être capable de :

- **Adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés**
- **Coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ; accepter les contraintes collectives**
- **S'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non, exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement**
- **Se repérer et se déplacer dans l'espace**
- **Décrire ou représenter un parcours simple**

A la fin du cycle 2 l'élève doit être capable de :

- **Réaliser une performance**
(Ex : en athlétisme, en natation se déplacer sur 15 mètres ...)
- **Adapter ses déplacements à différents types d'environnement**
(Ex : grimper jusqu'à 3m, parcours simple en roller ou vélo, orientation en milieu connu ...)
- **Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement**
(Ex : jeux traditionnels, jeux collectifs, jeux de raquettes, jeux de lutte...)
- **Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique**
(Ex : exprimer corporellement pour communiquer, enchaîner 2 ou 3 actions à visée acrobatique sur engins variés...)

A la fin du cycle 3 l'élève doit être capable de :

- **Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)**
(Ex : en athlétisme, en natation se déplacer sur 30 mètres ...)
- **Adapter ses déplacements à différents types d'environnement**
(Ex : escalade, vélo, ski, voile, orientation espaces semi-naturels, utilisation de cartes...)
- **Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement**
(Ex : lutte, tennis, hand-ball, rugby...)
- **Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique**
(Ex : construire à plusieurs une phrase dansée, enchaîner 4 à 5 éléments acrobatiques sur engins variés ...)

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

Premier palier du socle (fin de CE1)

Deuxième palier du socle (fin CM2)

Compétence 6 : Compétences sociales et civiques

- Respecter les autres et les règles de la vie collective.
- Pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant les règles.
- Appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes, à l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe.
- Participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de communication.
- Appeler les secours, aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

- Respecter les autres, appliquer les principes de l'égalité filles et garçons.
- Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien.
- Respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives.
- Comprendre les notions de droit et de devoir, les accepter et les mettre en application.
- Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue.
- Coopérer avec un ou plusieurs camarades.
- Faire quelques gestes de premiers secours.
- Obtenir l'attestation de première éducation à la route ; savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

Premier palier du socle (fin de CE1)

Deuxième palier du socle (fin CM2)

Compétence 7 : Autonomie, Initiative

- Ecouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité.
- Echanger, questionner, justifier un point de vue.
- Travailler en groupe, s'engager dans un projet.
- Appliquer des règles élémentaires d'hygiène.
- Maîtriser quelques conduites motrices (courir, sauter, lancer).
- Se représenter son environnement proche, s'y repérer, s'y déplacer de façon adaptée.

- Respecter des consignes simple en autonomie.
- Montrer une certaine persévérance dans toutes les activités.
- Commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples.
- S'impliquer dans un projet individuel ou collectif.
- Respecter les principales règles d'hygiène de vie pour soi et pour les autres, accomplir des gestes quotidiens sans risquer de se faire mal.
- Se déplacer en s'adaptant à son environnement.
- Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation.
- Utiliser un plan.
- Soutenir une écoute prolongée.

Les ambitions de la politique départementale pour l'EPS

Que voulons- nous changer, améliorer ou renforcer dans le département ?

Aider les enseignants à prendre en charge l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le but d'améliorer les apprentissages des élèves dans cette discipline, pour former des pratiquants cultivés, capable d'agir avec lucidité, de prendre des initiatives et des responsabilités en se montrant solidaires et autonomes tout en préservant leur santé.

LE CONSTAT EN RELATION AVEC LES AMBITIONS

Pourquoi avoir choisi ces ambitions ?

La place de l'EPS dans les programmes : actuellement l'horaire moyen effectivement consacré à l'EPS est inférieur à celui demandé dans les programmes.

L'articulation de l'EPS avec les autres disciplines : On constate peu de projets interdisciplinaires s'appuyant sur une activité physique et sportive. Faire de l'EPS un facteur de réussite scolaire des élèves.

L'EPS en lien avec une éducation à la santé : on compte de plus en plus d'élèves en surcharge pondérale dans les classes, ainsi que des élèves en situation de stress et de mal-être. L'éducation physique et sportive contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps et leurs besoins physiologiques.

La définition des priorités en termes d'objectifs généraux

Priorité 1- Améliorer le niveau de pratique des jeunes élèves, la continuité des apprentissages et la prise en compte du socle commun de connaissances et compétences.

Priorité 2- Améliorer la professionnalisation des acteurs : former les enseignants et les équipes d'enseignants à concevoir, organiser, conduire des séances et évaluer en EPS.

Priorité 3- Passer d'un enseignement disciplinaire à un enseignement articulant l'Education Physique et Sportive(EPS) avec les contenus des autres disciplines et des objectifs transversaux.

Priorité 4- Pérenniser les actions USEP dans le temps scolaire et les développer dans le périscolaire.

ETAT DES LIEUX DE L'EPS DANS LE DEPARTEMENT		Les intentions de changement Etat des pratiques d'enseignement de l'EPS attendue en 2017	
Pratiques d'enseignement observées Où en sont les pratiques d'aujourd'hui ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le voyons- nous ?	Pratiques d'enseignement attendues Où en seront les pratiques dans 3 ans ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le verrons-nous ?
<p>Non respect de l'horaire effectif dans les programmes La place et le rôle de l'EPS ne sont pas toujours réfléchis : matin et/ou après-midi, répartition équilibrée des activités</p> <p>Constat : L'EPS figure à l'emploi du temps mais le volume horaire réservé à la pratique effective n'est pas toujours respecté d'autant plus que la discipline est parfois considérée comme une variable d'ajustement de ces derniers</p> <p>L'accès aux installations sportives et autres infrastructures : Les ressources et les moyens sont très inégalement répartis sur le département</p>	<p>Programmation EPS parfois inexistante</p> <p>Les programmations sont souvent une liste d'activités physiques sportives et artistiques (APSA)</p> <p>Répartition déséquilibrées des APSA</p> <p>Le recours à une programmation annuelle des activités sportives se développe en particulier pour les écoles engagées dans les rencontres de L'USEP ou lorsqu'elles sont soumises à des contraintes organisationnelles</p>	<p><u>Priorité1 :</u> <u>Augmenter le volume horaire de l'enseignement de l'EPS pour tendre vers les 108 heures annuelles</u></p> <p>Respect de l'horaire effectif dans les programmes</p> <p>Favoriser la continuité des apprentissages</p> <p>Plus et mieux d'EPS : Augmenter le temps effectif d'activité lors des séances, tendre vers plus d'efficacité en termes d'apprentissage</p>	<p>Programmer l'enseignement de l'EPS de la PS au CM2 Plusieurs séances hebdomadaires sont programmées :</p> <p>-30 à 45 mn journalières en maternelle -3 heures hebdomadaires sur 2 jours distincts en cycle 2 et 3 (rapport inspection)</p> <p>Amener le plus grand nombre d'écoles à élaborer et à mettre en œuvre un projet pédagogique en EPS</p> <p>Chaque école devra disposer d'une programmation EPS au terme de la seconde année du PAD (validation IEN)</p> <p>Pendant la séance privilégier un temps maximum d'activité Chronométrer le temps d'activité de l'élève</p>

<p>En maternelle les séances d'EPS se déroulent à 90% en salle de motricité.</p> <p>En zone rurale, l'enseignement de l'EPS se concentre sur des activités moins diversifiées (déficit d'installations sportives) Les activités supports enseignés ne couvrent pas les 4 compétences spécifiques.</p> <p>Le savoir-nager, exigé au niveau du palier 2 du socle commun, n'est pas enseigné dans un grand nombre de secteur (manque d'infrastructures et coût des déplacements)</p>	<p>Tendre vers des activités extérieures avec les classes maternelles (activités de roule et glisse, activités d'orientation, activités athlétiques...)</p> <p>Le choix des activités, listées dans les programmes de l'école primaire, doit permettre de construire les 4 compétences spécifiques du cycle chaque année</p>	<p>Viser une plus grande diversification des activités supports de l'EPS.</p> <p>Viser la réussite des élèves dans leur développement moteur</p>	<p>Mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans les 4 domaines de compétences.</p> <p>Responsabiliser les élèves et développer l'estime de soi</p>
---	--	--	---

ETAT DES LIEUX DE L'EPS DANS LE DEPARTEMENT		Les intentions de changement Etat des pratiques d'enseignement de l'EPS attendue en 2017	
Pratiques d'enseignement observées Où en sont les pratiques d'aujourd'hui ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le voyons-nous ?	Pratiques d'enseignement attendues Où en seront les pratiques dans 3 ans ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le verrons-nous ?
<p>Temps de formation initiale(ESPE) en EPS est fortement diminué.</p> <p>Les niveaux de formation des enseignants sont très divers.</p> <p>Disparition de l'EPS depuis 2 ans dans le PAF continue des enseignants du 1er degré compensée par des animations pédagogiques en EPS dans les circonscriptions.</p> <p>L'enseignant « animateur », pas de réels apprentissages</p> <p>En maternelle, les pratiques évaluatives de l'EPS restent marginales et peu développées à l'école primaire.</p>	<p>Développer la formation continue en EPS en proposant annuellement des actions de formation sur la mise en œuvre de l'EPS à travers les programmes et le socle sur les activités à encadrement renforcé (la natation par exemple sur les démarches d'enseignement)</p> <p>Nombre d'animations pédagogiques intra ou inter circonscriptions</p> <p>Nombre de stages école, de cycles ou réseau</p> <p>Séance construite avec une succession de situations sans objectifs précis : Qu'est-ce-que l'élève a réellement appris ? l'activité reste très souvent inscrite dans un cadre ludique</p> <p>Les dispositifs d'évaluation quand ils existent restent approximatifs.</p> <p>Nombre de fiches évaluation natation retourné dans les</p>	<p><u>Priorité 2 :</u> Aider les enseignants à mieux identifier les fondamentaux des différentes activités et encourager les enseignants à investir la différenciation pédagogique en favorisant la participation de tous les élèves.</p> <p>-Développer la culture d'évaluation des acquis : Accompagner les équipes d'école vers les pratiques d'évaluation en EPS</p>	<p>Le PAF propose des stages EPS</p> <p>Le PAF propose un stage USEP par an</p> <p>Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'un module de formation en EPS</p> <p>(stages, animation pédagogique, conférence,...)</p> <p>Au moins 50% des enseignants de la circonscription ont bénéficié d'une action de formation en EPS sur la période de 3 ans</p> <p>Les acquis effectués en EPS apparaissent à travers des items dans les livrets d'évaluation</p> <p>(ex : référentiel natation, la course de durée à l'école primaire)</p>

<p>Les pratiques d'évaluations et de retour sur les activités, en relation avec l'EPS restent occasionnelles.</p> <p>Liaison école collège (C3/6^{ème})</p> <p>Peu de traces écrites dans les cahiers des élèves illustrent le travail effectué en EPS</p>	<p>circonscriptions et renseigné à l'issue du module de natation ou dans le courant de l'année scolaire</p> <p>Nombre d'élèves ayant validé le « savoir nager » à l'entrée en 6^{ème}</p> <p>Nombre d'élèves ayant atteint le « savoir nager » et du palier 1 et 2</p> <p>Les acquis effectués en EPS font rarement l'objet d'items d'évaluation</p>	<p>Développer la pratique de l'évaluation diagnostique et la mise en œuvre de bilans d'étape</p> <p>Passer d'une EPS ludique à une EPS plus structurante</p> <p>Encourager l'utilisation d'un « cahier de réussite »</p> <p>S'appuyer sur les activités visant la compétence « réaliser une performance mesurée » pour associer les élèves à la mesure de leur progrès</p>	<p>L'enseignant observe les élèves au cours de la séance et établira un bilan à l'issue de celle-ci</p> <p>En salle de classe revenir sur les attitudes observées (respect ou transgression).</p> <p>Nombre de séances d'EPS observées en inspection.</p> <p>Nombre de séances qui intègrent une pratique d'évaluation</p> <p>Viser des objectifs et des attendus qui seront soumis à évaluation en termes de critère de réussite</p> <p>Les élèves disposent d'indicateurs de réussite concrets pour évaluer leurs progrès.</p> <p>Carte d'identité athlétique : Nombre d'élève ayant validé le brevet d'endurance</p> <p>Indicateurs USEP résultats des rencontres de cross par exemple</p>
--	--	---	---

ETAT DES LIEUX DE L'EPS DANS LE DEPARTEMENT		Les intentions de changement Etat des pratiques d'enseignement de l'EPS attendue en 2017	
Pratiques d'enseignement observées Où en sont les pratiques d'aujourd'hui ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le voyons-nous ?	Pratiques d'enseignement attendues Où en seront les pratiques dans 3 ans ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le verrons-nous ?
<p><u>Compétences enseignant :</u> Les apprentissages se limitent souvent :</p> <p>-à la séance d'EPS</p> <p>-à l'activité physique proprement dite</p>	<p>1 seule séance hebdomadaire le plus souvent</p> <p>Peu de travail pédagogique s'effectue avant et après la séance</p> <p>Les acquis effectués en EPS font rarement l'objet d'items d'évaluation dans les livrets</p> <p>Peu de traces écrites dans les cahiers des élèves illustrent le travail effectué en EPS</p> <p>Peu de projets articulent EPS et autres disciplines</p>	<p><u>Priorité 3 :</u> <u>Compétences enseignant :</u> Les apprentissages s'organisent : -avant, pendant et après la séance d'EPS</p> <p>-En lien avec les autres disciplines</p> <p>-Rechercher les situations éducatives qui favorisent la validation des compétences des piliers 6 et 7</p>	<p>La préparation et les bilans, des séances s'effectuent principalement dans la classe avant et après les séances dans le cadre des apprentissages de la maîtrise de la langue (ex /lecture des règles, répartition des rôles, rédaction des comptes rendus, etc.)</p> <p>Il existe des traces écrites en quantité suffisante dans les cahiers des élèves illustrant le travail effectué en EPS (ex : ce que je vais faire, ce que j'ai fait, ce que j'ai appris, ce que je vais faire pour m'améliorer)</p> <p>Chaque module d'apprentissage en EPS est en relation avec au moins un autre domaine disciplinaire. Sur l'année, au moins deux disciplines différentes sont mises en lien avec la programmation EPS</p> <p>Nombre d'élèves ayant validé les compétences « sociales et civiques » Nombre d'élèves ayant validé les compétences « autonomie et initiative »</p>

ETAT DES LIEUX DE L'EPS DANS LE DEPARTEMENT		Les intentions de changement Etat des pratiques d'enseignement de l'EPS attendue en 2017	
Pratiques d'enseignement observées Où en sont les pratiques d'aujourd'hui ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le voyons-nous ?	Pratiques d'enseignement attendues Où en seront les pratiques dans 3 ans ?	Indicateurs ou domaines d'indicateurs A quoi le verrons-nous ?
<p><u>Compétences enseignant :</u> Faire assurer les différents rôles sociaux aux élèves, n'est que ponctuellement proposé (sauf pour l'activité gymnique)</p> <p>- le partenariat avec l'USEP ne concerne pas toutes les classes du département</p> <p>Les contenus proposés lors des rencontres n'ont guère évolués dans certaines circonscriptions, depuis quelques années.</p> <p>Grande disparité quant à l'engagement laissé au CP EPS dans le partenariat avec l'USEP au sein de chaque circonscription</p>	<p>Pendant les rencontres l'élève est peu impliqué dans les différents rôles d'aide à la pratique.</p> <p>Les élèves disposent rarement d'indicateurs de réussite précis en dehors de la mesure de performance.</p> <p>Certains enseignants ont une méconnaissance des objectifs et des valeurs véhiculées par L'USEP</p> <p>Donner du temps de concertation aux enseignants et aux formateurs pour réfléchir à de nouvelles activités</p> <p>L'USEP n'est pratiquement plus présente lors de la formation initiale et continue.</p> <p>Aide à l'organisation de rencontres ; informer pour mieux faire connaître, aider et accompagner les enseignants qui souhaitent s'affilier à l'USEP.</p>	<p>Priorité 4 : <u>Compétences enseignant :</u> Connaître et intégrer dans ses pratiques : -l'USEP et l'intérêt des actions qu'elle propose en respectant ses valeurs et les modalités d'organisation qui en découlent</p> <p>Les enseignants connaissent l'intérêt des rencontres, les actions et les outils proposés par l'USEP pour développer les compétences spécifiques et transversales des élèves.</p> <p>Réfléchir à de nouveaux contenus ou faire évoluer certaines pratiques qui restent identiques depuis plusieurs années.</p> <p>-la convention entre l'USEP/MEN/FOL et sa déclinaison départementale</p>	<p>Responsabiliser les élèves au cours de la rencontre, les impliquer dans différents rôles d'aide à la pratique (arbitres, juges, chronométreurs, aider à l'organisation, les impliquer dans la mise en place et le rangement des ateliers).</p> <p>Tous les élèves sont récompensés.</p> <p>Tous les élèves participent, quel que soit leur niveau de pratique.</p> <p>Toutes les rencontres sont déclarées à l'USEP</p> <p>Proposer des temps de formation pour les enseignants dans le PAF 1 °</p> <p>Autoriser que la commission technique EN/ USEP se réunisse 2 fois par an (2 enseignants « usépiens » par circonscription+ équipe départementale EPS)</p>